



Compte rendu du comité syndical du 1^{er} mars 2017

Membres en exercice : 30

Membres présents : 21

Membres votants : 21

Etaient présents : M. BERRIER Daniel, M. BISSON Jean-Marie, M. COUPRIT Pierre, M. LAMBERT Etienne, M. PITEL Patrick, M. GRANDSIRE Gérard, M. LOUIS Christophe, M. ROCTON Alain, Mme GUYOT Jeanine, M. AUBERT Michel, M. LASNE Hervé, M. MELOT Michel, M. PICOT Jean-Kléber, M. TABESSE Michel, M. LEGER Louis, M. MORBY Jean-Pierre, M. CHAMPAIN Olivier, Mme CHESNEL Valérie, M. CLAEYS Patrick, M. LECOMTE Jean-Paul, M. PAPILLON Guy

Etaient absents : M. BRIERE André, M. LERAT Michel, M. ERMESSENT Eugène-Loïc, M. DUTERTRE Pierre, Mme DIVAY Christiane, M. PORTIER Jean-Yves, M. LEDUC Patrice, M. SABLE Frédéric, Mme BOUDET Jeanne-Marie.

Egalement présents : Amélie RAK et Pierre LORIDON (techniciens de rivière SyMOA).

Monsieur Patrick PITEL, Président, ouvre la séance à 20h30.

M. TABESSE Michel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur PITEL procède à l'appel. 21 délégués titulaires ou suppléants sont présents. Le quorum est atteint.

❖ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2017

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil syndical du 8 février 2017 n'est formulée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

❖ REGIME INDEMNITAIRE

Un nouveau régime indemnitaire a été mis en place dans la fonction publique, visant à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes.

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Le RIFSEEP est composé de deux types de primes : L'IFSE et le CIA.

IFSE = Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise, qui est basée sur l'appartenance à un groupe de fonctions. C'est l'indemnité principale, elle est versée mensuellement.

CIA = Complément Indemnitaire Annuel, qui tient compte de l'engagement professionnel et la manière de servir. C'est une prime versée annuellement qui est facultative et variable, elle est non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour mettre en place le nouveau régime indemnitaire qui se substituera aux anciens.

Les bénéficiaires : filière technique – techniciens titulaires.

Les techniciens sont classés dans des groupes de fonctions selon 3 critères :

- Encadrement, coordination, pilotage, conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions
- Sujétions particulières et degré d'exposition de certains postes au regard de son environnement extérieur

Le président fixe librement les montants individuels par arrêté. La prime pourra faire l'objet d'un réexamen en cas de changement de groupe de fonction (+ d'encadrement, + technicité), et au minimum tous les 4 ans au vu de l'expérience professionnelle acquise.

Le tableau suivant définit les différents groupes de fonction pour le cadre d'emploi des techniciens, ainsi que les montants maximum fixés :

Cadre d'emploi	Groupe de fonction	Définition des fonctions de chaque groupe	IFSE (montant annuel max)	CIA (montant annuel max)
Techniciens	G1	Non concerné	11 880	1 620
	G2	Technicien coordonnateur	11 090	1 510
	G3	Technicien	10 300	1 400

Après délibération, à l'unanimité le conseil syndical décide de mettre en place le RIFSEEP. Le Président fixera individuellement les montants par arrêté.

❖ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Amélie présente le compte administratif 2016 par chapitre. Le détail a été distribué aux conseillers.

Il se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	300 353,45	433,79
Recettes	259 297,89	6 177,63
Résultat 2016	-41 055,56	5 743,84
Résultat 2015 reporté	83 904,97	18 752,01
Résultat de clôture	+ 42 849,41	+ 24 495,85

Dans le compte administratif, les produits exceptionnels au chapitre 77 correspondent à l'application des pénalités de retard sur le marché de restauration de la végétation.

Le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité, sous la présidence de M. PICOT Jean-Kléber.

❖ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion, dressé par le receveur pour l'année 2016, est certifié conforme par l'ordonnateur. Il n'appelle ni observation ni réserve. **Il est approuvé à l'unanimité.**

❖ AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Suite à la présentation du compte administratif présentant des résultats positifs en fonctionnement comme en investissement, le résultat 2016 serait affecté au budget 2017 de la manière suivante :

- En recettes de fonctionnement, **au compte 002**, Excédent reporté : + 42 849,41 €
- En recettes d'investissement, **au compte 001**, Excédent reporté : + 24 495,85 €

Aucune réserve n'est émise sur la proposition d'affectation du résultat 2016 au budget primitif 2017. **Elle est validée à l'unanimité.**

❖ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Amélie présente les chiffres du budget 2017, qui a été distribué sous forme détaillée aux conseillers.

M. Picot précise que le budget présenté est conforme aux propositions faites lors du Débat d'Orientation Budgétaires qui a eu lieu le 8 février 2017.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	Proposition
011	Charges générales	284 370
012	Charges de personnel	94 000
65	Charges de gestion courante	5 500
022	Dépenses imprévues	5 641,41
042	Transfert entre sections	5 446
	TOTAL	394 957,41

	RECETTES	Proposition
74	Participations	350 780
75	Autres produits	1 300
042	Transfert entre sections	28
002	Excédent reporté	42 849,41
	TOTAL	394 957,41

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	Proposition
20	Immobilisation incorporelles	1 400
21	Immobilisations corporelles	4 000
040	Transfert entre sections	28
	TOTAL	5 428

	RECETTES	Proposition
040	Transfert entre sections	5 446
10	FCTVA	250
001	Excédent reporté	24 495,85
	TOTAL	30 191,85

La section de fonctionnement est équilibrée, cependant le budget devant être sincère et réel, la section d'investissement est votée, comme tous les ans, en suréquilibre, le syndicat n'ayant pas pour 2017 de dépenses d'investissement, mais uniquement des amortissements qui viennent augmenter les recettes d'investissement.

Le budget primitif 2017, tel que présenté, ne suscite aucune remarque ni réserve, il est adopté à l'unanimité. Le tableau des participations financières est également validé et sera envoyé aux collectivités pour information.

❖ RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Pierre présente le rapport d'activités 2016 qui a été distribué aux conseillers en début de séance. Il y est présenté les 5 fiches actions qui ont représenté l'année 2016 et qui a été principalement

consacrée au programme de restauration sur les affluents de l'Orne, notamment les travaux de restauration de la végétation et la lutte contre le piétinement du bétail.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Une fiche a été distribuée aux conseillers pour alimenter le classeur, sur la thématique des abreuvoirs.

Pierre présente le devis effectué par l'entreprise PROVERT pour intervenir dans les gorges de Saint Aubert. M. GRANDSIRE annonce que le devis lui apparaît un peu élevé. Il serait bien de prioriser les travaux et de ne gérer que les encombres les plus importants pour sécuriser le parcours de canoë-kayak. Une réunion sera organisée avec les différents usagers dans les gorges de Saint-Aubert afin de définir des priorités d'intervention ou non-intervention.

Monsieur Patrick PITEL, Président, clôture la séance à 21h30.